EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6e séance du mardi 5 novembre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Marlène Bérard (PLR) et consorts « Centre sportif de Malley : peut-on arrêter l'hémorragie ? »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi cinq novembre deux mille vingt-quatre.

Le président :

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

Le secrétaire :